

COMPTE-RENDU D'ATELIER

EMBELLISSEMENT DES ILOTS DE L'ANCIENNE GARE

Le **16 juin 2022 à 18 h**, les habitants du quartier et les usagers étaient invités sur le site de l'ancienne gare afin de coconstruire l'embellissement des îlots de verdure situés devant le site. Il était précisé que le périmètre de la gare et son parking étaient exclus. Nous sommes en effet dans l'attente d'une réponse de l'État concernant un projet de réaménagement du lieu. La réponse devrait être connue en septembre.

Environ 45 personnes se sont rassemblées devant le site. Étaient également présentes

- Mme GRELET-CERTENAIS, maire de La Flèche
- Mme DEZE et EL ELAOUI, conseillères municipales

Il est précisé certains **éléments de cadrage** :

- Un budget de 6 000 € est voté ; l'embellissement sera réalisé d'ici **la fin de l'année civile** ;
- Il est possible d'envisager des **investissements supplémentaires** dans les années à venir ;
- Il n'est **pas possible de circuler** (en voiture) **sur les îlots**, et les camions doivent être pris en compte (ils piétinent sur le giratoire, ce qui fait des dégâts).
- Les **dégâts potentiels des racines** des arbres sur les réseaux (eau, électricité) doivent être pris en compte ;
- On part de ce qui existe, ce qui sous-entend qu'on ne peut pas créer un rond-point.

Les participants se répartissent en deux groupes. Le premier est guidé par M. FARDEAU et le second par M. BEAUDRU, agents en charge du service environnement. Les débats s'engagent autour du devenir des îlots.

Compte-rendu du groupe de M. FARDEAU (20 personnes).

Le groupe considère que l'embellissement peut être architectural autant que végétal. Dans cette optique, il propose un rappel de l'ancienne gare, qui était à la fois une gare de fret et de personnes. Un participant relève cependant que cela relève du passé. Après discussion, un consensus s'exprime autour d'un rappel discret, possiblement végétal (horloge, taille spécifique...).

Le groupe s'oriente ensuite vers une discussion autour de la plantation d'arbres. Il évoque un lieu arboré. Un consensus se dégage autour de la plantation de fruitiers, à la condition qu'une attention soit portée au nettoyage du site (fruits pourris). Il est également demandé des fleurs qui ne demandent pas trop d'eau, et éventuellement des herbes aromatiques. L'objectif est d'avoir du volume, des reliefs.

Le point d'apport volontaire est également évoqué ; il gagnerait à être camouflé ou déplacé vers leur ancien emplacement, sans pour autant être invisibilisé. Il est également demandé de nettoyer les trottoirs et la construction de toilettes.

Focus sur les compétences

Le service espaces verts n'a en charge que les espaces végétalisés. Les trottoirs dépendent du service voirie, qui est géré par la communauté de communes. Il ne peut donc procéder au nettoyage des trottoirs, qui est géré par une collectivité distincte.

Compte-rendu du groupe de M. BEAUDRU (25 personnes)

Il est d'abord rappelé l'importance de la prise en compte du point d'apport volontaire, qui crée des nuisances (dépôts sauvages, papiers qui volent...).

Des thèmes sont proposés pour embellir le lieu. Cela pourrait être la gare (utiliser des rails comme structure, une horloge) ou la route du miel. Il est également proposé une maisonnette (comme sur le rond-point avec les ours) ou la construction d'une tonnelle avec des plantes grimpantes.

Concernant les plantations, il est demandé de privilégier des plantes qui ne demandent pas trop d'eau ni d'entretien, ainsi que des vivaces, des plantes odorantes et des arbres afin d'ombrager le site. Autre souhait : la préservation de la biodiversité. Sont évoqués la plantation d'aubépines (appréciées des insectes) et l'installation d'un hôtel à insecte et de nichoirs.

Les débats portent également sur la réappropriation du site par les usagers, à travers l'aménagement d'un coin ombragé dédié au pique-nique ou l'implantation d'un terrain de boules, de jeux pour les enfants, de bancs. Le lieu devient alors un espace de rencontre et de vie. L'interdiction du lieu aux camions est également évoquée.

Enfin, il est proposé des actions en faveur du tourisme : toilettes et signalétique à destination des cyclistes.

Conclusion de l'atelier

L'organisation d'une restitution publique est évoquée pour septembre. Il est demandé à ce dont la restitution soit précédée d'une distribution de flyers en boîtes aux lettres, ce canal d'information étant efficace. Il est rappelé, dans tous les cas, qu'il est possible de suivre les avancées des projets participatifs sur le site internet dédié : jeparticipe.ville-lafleche.fr.